



Groupes locaux de participation en matière de santé

Foire aux questions

Que sont les groupes locaux de participation en matière de santé ou GLPS?

Les groupes locaux de participation en matière de santé ou GLPS sont composés de résidents de l'ORS d'Entre-les-Lacs et de l'Est (IERHA) qui s'intéressent à la santé et aux services de santé.

Que vais-je faire?

Les GLPS existent pour explorer les questions qui ont une incidence sur l'offre de services de santé à l'échelle locale et donner leur opinion à cet égard au conseil d'administration de l'IERHA.

Quelles qualifications dois-je avoir?

Vous devez :

- résider sur le territoire de l'Office régional de la santé d'Entre-les-Lacs et de l'Est
- vous intéresser à l'amélioration des soins de santé dans la région
- être capable de donner le temps requis pour participer au GLPS

Comment les membres sont-ils choisis?

Les membres sont approuvés par le coordonnateur des GPLS et par le conseil d'administration de l'IERHA, qui veillent à ce que chaque GLPS représente une variété de points de vue. Les membres de la collectivité qui sont choisis pour faire partie d'un GLPS sont des gens qui sont passionnés par la santé et veulent aider à améliorer le système, qui aiment considérer la situation « dans son ensemble » et qui sont capables de penser aux besoins des autres. Les membres doivent être à l'aise d'exprimer leurs idées dans un groupe et savoir écouter.

Combien de réunions par année?

On s'attend à ce que chaque GLPS tienne au moins quatre réunions par année, entre septembre et mai ou juin. Chaque groupe peut déterminer s'il veut avoir recours aux conférences téléphoniques pour réduire les déplacements l'hiver.

Combien de temps dureront les réunions?

Chaque réunion durera d'une heure et demie à deux heures. Il y aura une orientation pour les nouveaux membres en août.

Où auront lieu les réunions?

Les GLPS sont établis géographiquement dans la région. Le lieu des réunions alternera afin de réduire le temps de déplacement pour tous les membres.

Quelles sont mes responsabilités en tant que membre d'un GLPS?

Les GLPS sont chargés de représenter le grand public et plus particulièrement leur localité géographique. Leurs fonctions à cet égard sont les suivantes :

- Offrir de l'aide, des conseils et de l'information à l'IERHA pour ce qui est de la planification et de la prestation de services de santé de qualité dans la collectivité
- Exprimer les points de vue de la collectivité
- À la demande de l'IERHA, exprimer les points de vue de la collectivité sur les sujets et questions qui reflètent les priorités établies par le conseil d'administration de l'IERHA
- S'acquitter de toute autre fonction que l'IERHA pourrait déléguer aux GLPS à l'occasion

Comment les commentaires des groupes locaux de participation en matière de santé seront-ils utilisés?

Un rapport des discussions des GLPS est présenté au conseil d'administration de l'IERHA. Le conseil utilise le rapport pour prendre ses décisions. Les membres des GLPS seront avisés de la façon dont l'information qu'ils ont transmise a été utilisée.

Quelle est la longueur d'un mandat au sein d'un GLPS?

Des mandats de trois ans seront échelonnés parmi les GLPS. Tous les membres pourraient être renommés une fois à un mandat consécutif (pour un mandat maximum de quatre ans).

Serais-je rémunéré pour ma participation à un GLPS?

Être membre d'un GLPS est un poste bénévole sans rémunération financière.

Est-ce que mes dépenses seront remboursées pendant ma participation à un GLPS?

Le kilométrage sera remboursé aux personnes qui doivent se déplacer pour assister à une réunion, conformément au barème établi par la province du Manitoba. Le kilométrage sera payé à la fin de chaque année.



Interlake–Eastern
Regional Health Authority